

DIPLOME

- Vu la loi n° 51 de l'année 1992 en date du 18 Mai 1992 portant création des Instituts Supérieurs des Etudes Technologiques à Sousse
- Vu la loi n° 50 de l'année 1992 en date du 18 Mai 1992 relative aux établissements Supérieurs des Etudes Technologiques et en particulier son article 3
- Vu le décret n° 1932 de l'année 1992 du 02 Novembre 1992 portant détermination de l'autorité habilitée à signer les Diplômes Scientifiques Nationaux
- Vu le décret n° 317 de l'année 1993 du 8 Février 1993 portant détermination du régime des études des examens et des stages aux établissements supérieurs des études technologiques et notamment son article II.
- Vu les procès verbaux des délibérations des jurys d'examens du Premier semestre de l'année universitaire 1999/2000

Le Diplôme des Etudes Supérieures de Technologie Spécialité : Technicien Supérieur en Maintenance Industrielle

A été décerné

A Monsieur: Salem YOUSFI

Né le 03 Février 1977 à Sfax

Titulaire de (la carte d'identité nationale / passeport pour les étrangers) n° 05354829



Cachet Sec



Sousse, le 05-04-2002

Le Directeur

Abdelwahab DOGUI

Signature

N/B : Ce diplôme n'est délivré qu'une seule fois.

Suit empreinte du cachet sec de l'Institut Supérieur des Etudes Technologiques de Sousse